

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2019**

Délibération
n° 2019.02.006

**Participation de
Grand Angoulême au
financement
participatif du projet
d'ombrières
photovoltaïques sur
le parking de la STGA
: modalités
administratives**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2019**

Secrétaire de séance : Françoise COUTANT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, José BOUTTEMY à François ELIE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Isabelle LAGRANGE à Pascal MONIER, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à André LANDREAU, Alain THOMAS à Gérard ROY, Philippe VERGNAUD à Véronique DE MAILLARD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise DELAGE, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2019**DELIBERATION
N° 2019.02.006**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : **Monsieur REVEREAULT****PARTICIPATION DE GRAND ANGOULEME AU FINANCEMENT PARTICIPATIF DU PROJET D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING DE LA STGA : MODALITES ADMINISTRATIVES**

Par délibération n° 82 du 16 février 2017, GrandAngoulême a choisi Technique Solaire pour construire et exploiter une centrale photovoltaïque en ombrières sur le parking des bus de la STGA.

Par délibération n° 49 du 15 mars 2018, GrandAngoulême a approuvé l'autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels en vue de l'exploitation de cette centrale solaire avec la société de projet Technique solaire Invest 27 (TSI 27), créé par Technique Solaire.

Par délibération n° 296 du 27 septembre 2018, GrandAngoulême a souhaité contribuer au financement participatif de ce projet à hauteur de 5 % de l'enveloppe de financement participatif.

La présente délibération a pour but de clarifier les modalités administratives de participation financière de GrandAngoulême et d'en réajuster le montant.

Le montant de l'enveloppe de financement participatif a été réévalué à 180 000 € au lieu de 172 748 € prévus initialement, et le taux d'intérêt, initialement évalué à 6 %, a été ajusté à 5,25 %. Par ailleurs, la valeur unitaire des obligations étant de 25 €, le montant de la participation doit être un multiple de 25.

Il est proposé de conserver une contribution financière de GrandAngoulême à hauteur de 5 % du montant de l'enveloppe de financement participatif, soit 9 000 €, soit un complément de 363 € qui devra faire l'objet d'une inscription budgétaire complémentaire au BP 2019. GrandAngoulême se portera ainsi acquéreur de 360 obligations.

	Délibération n° 296 du 27/09/2018	Montant ajusté
Investissement total opération	Environ 2 193 000 €	Environ 2 193 000 €
Enveloppe financement participatif	172 748 €	180 000 €
Taux d'intérêt indicatif	6 %	5,25 %
Nombre d'obligations souscrites	345,5	360
Participation GA	8 637,40 €	9 000 €
Intérêts prévisionnels à percevoir par GA sur 4 ans	2 072,98 €	1 890 €

La durée de souscription est de quatre ans.

Il n'y a aucun frais pour GrandAngoulême.

TSI 27 a confié à Lumo la mission de Conseiller en Investissement Participatif (CIP), telle que définie aux articles L541-1 et suivant du Code monétaire et financier.

La souscription est réalisée en une fois via S-Money, établissement émetteur de monnaie électronique (filiale du groupe bancaire Banque Populaire Caisse d'Épargne), avec un versement avant la fin du premier trimestre 2019.

La périodicité du coupon est annuelle, le titre de participation est sous la forme d'une attestation de souscription.

Annuellement pour chaque coupon et au terme pour le remboursement du capital, le prestataire de service de paiement S-Money virera les fonds automatiquement sur le compte de GrandAngoulême au Trésor (compte banque de France du Trésorier de GrandAngoulême).

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 5 février 2019,

Je vous propose :

D'AUTORISER la souscription d'obligations à hauteur de 9 000 € auprès de la société de projet TSI 27 sous forme de 360 obligations d'une valeur unitaire de 25 € ;

DE PREVOIR l'inscription d'un complément de crédits d'un minimum de 363 € au budget primitif 2019 au chapitre 27 du budget annexe Transports afin de permettre cette souscription ;

D'APPROUVER les modalités pratiques de participation de GrandAngoulême telles que décrites dans le présent rapport ;

D'AUTORISER le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document afférent à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 février 2019	<u>Affiché le :</u> 15 février 2019